



PC.DEL/972/08  
13 November 2008

Original: FRENCH

## **Présidence française du Conseil de l'Union européenne**

**Conseil permanent No. 739  
13 novembre 2008**

### **Réponse de l'Union européenne à la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains**

L'Union européenne salue la venue de la représentante spéciale devant le Conseil permanent et la remercie pour la qualité de son rapport annuel.

L'Union européenne partage les préoccupations de la représentante spéciale quant à toutes les formes de traite, notamment face au faible niveau d'identification des victimes et au nombre restreint de trafiquants condamnés.

Résolument engagée dans la lutte contre ce fléau, l'Union européenne soutient qu'il est nécessaire de lutter simultanément sur trois fronts : la prévention, la protection des victimes et la poursuite des auteurs.

Convaincue de l'utilité pour chaque Etat de disposer de structures de coordination et de rapport spécifiques à la traite des êtres humains, l'Union européenne souscrit aux recommandations faites au chapitre 5 du rapport annuel.

L'Union européenne entend continuer à coopérer pleinement avec la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains. Elle lui

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)

renouvelle l'assurance de son plein soutien dans la conduite de ses projets en cours et à venir.

La Turquie, la Croatie\* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine\*, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie - Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein, pays de l'Association Européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie et l'Arménie se rallient à cette déclaration.

\*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.

[ue2008.fr](http://ue2008.fr)